La construction, un pilier de l'économie régionale

La Corse est la région française où le BTP pèse le plus dans l'économie, que ce soit en termes de valeur ajoutée, de densité d'établissements ou d'emploi. En 2015, ses 6 200 établissements comptent 10 600 salariés. Si la majorité des établissements relèvent du second œuvre, c'est le sous secteur du gros œuvre qui est le premier employeur de la construction insulaire, grâce notamment au poids très important de la maçonnerie générale. Dans la région, le BTP se caractérise aussi par une forte part d'établissements sans salarié, ceci étant en partie lié au statut d'auto-entrepreneur fréquent dans le secteur. Les établissements employeurs sont surtout des petites structures. Ceux de 10 salariés ou plus sont ainsi peu nombreux mais ils concentrent plus de la moitié des effectifs du secteur.

Marie-Pierre Nicolaï, Insee

Le BTP a un poids important dans l'économie de la Corse. En 2013, le secteur représente 10,3 % de la valeur ajoutée générée dans la région contre 5,8 % au niveau national. Ce taux place l'île en tête des régions, assez loin devant les Pays-de-la-Loire et la Bretagne (respectivement 7,3 % et 7,1 %) *(figure 1)*.

6 200 établissements en 2015

La forte présence du secteur se retrouve au niveau du système productif. Avec 6 200 établissements en 2015, la construction regroupe 16,5 % des établissements marchands non agricoles régionaux, soit 3,8 points de plus qu'en France de province. Les deux départements corses se placent ainsi au 1er rang des départements de province pour la part des établissements de ce secteur d'activité *(figure 2)*. Ce sont aussi les départements qui comptent le plus grand nombre d'établissements rapporté à leur population : 201 pour 10 000 habitants en Corse-du-Sud et 179 pour 10 000 habitants en Haute-Corse, c'est deux fois plus qu'en France de province (87 pour 10 000).

Les établissements du second œuvre sont majoritaires avec 54 % des unités du BTP insulaire. Les deux tiers d'entre eux exercent des activités de travaux d'installation électrique ; eau et gaz ; peinture et vitrerie ainsi que menuiseries, bois et PVC. Le second œuvre est toutefois nettement moins présent qu'en France de province (69 % des établissements du secteur).

Deuxième grand sous-secteur, le gros œuvre est en revanche surreprésenté dans la région avec 35 % des établissements de la construction contre 20,5 % au niveau national. Sur ses 2 200 établissements, 94 % exercent une activité principale de « maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment ». Cette dénomination concerne un nombre important d'établissements sans spécialisation particulière. Le poids élevé de la maçonnerie dans le gros œuvre est

1 En Corse, le BTP pèse deux fois plus dans la valeur ajoutée qu'au niveau national

Poids du BTP dans la valeur ajoutée par région en 2013

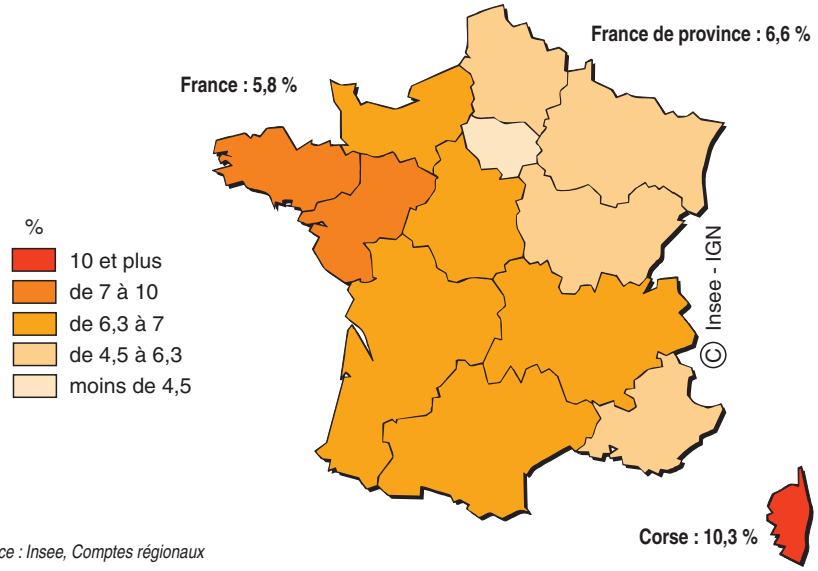

Source : Insee, Comptes régionaux

2 En Corse, un établissement sur six relève du secteur de la construction

Poids des établissements du BTP par département en 2015

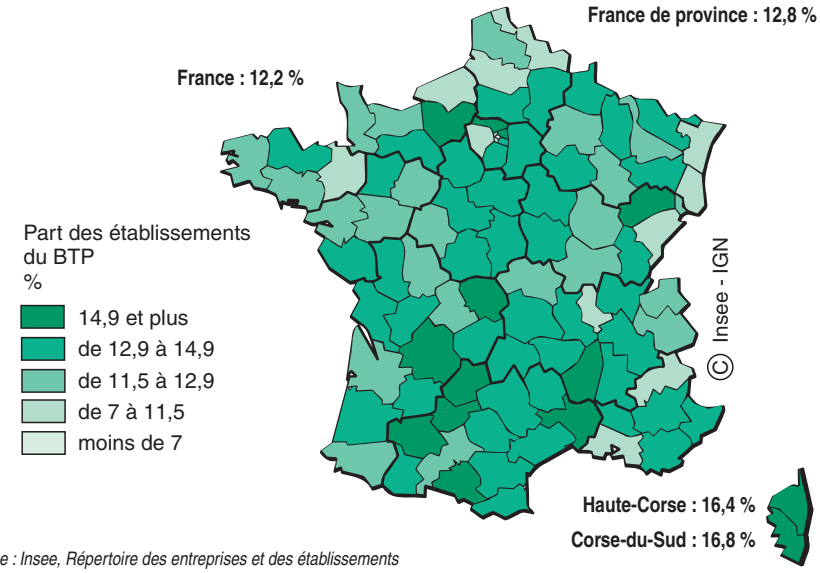

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

caractéristique des zones d'emploi de l'arc méditerranéen *(figure 3)*. Les deux autres activités, que sont la construction de maisons individuelles et le montage de structures métalliques, ne représentent qu'une centaine d'établissements.
Les travaux publics constituent le troisième domaine d'activité du BTP. Ils regroupent plus de 600 établissements en 2015. Les travaux de terrassement représentent à eux seuls 45 % de l'activité avec 290 établissements, tandis que ceux relevant du Génie Civil concernent 27 % des unités du sous-secteur avec 175 établissements.
Durant l'année 2015, plus de 700 établissements ont été créés dans la construction, représentant 17 % des créations de l'économie régionale, soit 3 points de plus qu'en France de province *(figure 4)*.

10 600 emplois salariés

Les établissements du secteur comptent 10 600 emplois salariés, soit 17 % de l'ensemble des salariés de l'économie marchande insulaire hors agriculture. C'est 7 points de plus qu'en province. La Corse-du-Sud et la Haute-Corse sont ainsi en tête des départements pour le poids du BTP dans l'emploi salarié, devant le Cantal et la Lozère *(figure 5)*.
Toutes les zones d'emploi de l'île enregistrent une part de salariés de la construction supérieure à la moyenne nationale. Elle est la plus élevée dans le Sud et la Plaine orientale : elle atteint 28 % dans la zone de Sartène-Propriano, 26 % dans celle de Porto-Vecchio et 22 % à Ghisonaccia-Aléria.
Le gros œuvre est le premier employeur du BTP régional avec 45,5 % des effectifs salariés. En particulier, les activités de maçonnerie générale comptent 4 400 emplois salariés. Les établissements du second œuvre, bien que plus nombreux, ne regroupent que 32,6 % des salariés du secteur car ils sont généralement plus petits. Contrairement à la Corse, le second œuvre regroupe le plus grand nombre d'emplois salariés du BTP en province, avec plus de la moitié des effectifs. Les travaux publics comptent moins de salariés que ce soit sur l'île ou ailleurs.

Sept établissements sur dix ne comptent aucun salarié

En Corse, 70 % des établissements de la construction n'ont pas de salarié. Cette part est légèrement supérieure à celle de la province (67 %). Les établissements sans salarié sont particulièrement nombreux dans le second œuvre où huit unités sur dix sont concernées *(figure 6)*.
La forte présence des établissements non-employeurs n'est pas indépendante de l'attrait du statut d'auto-entrepreneur dans la construction insulaire (le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014 - voir définitions). Ce statut favorise la création de nombreuses petites unités de production, notamment dans les activités qui ne nécessitent pas un gros investissement initial. En 2015, le poids des auto-entrepreneurs parmi les créations d'entreprises du secteur est en effet particulièrement important dans la région : 41 % contre 33 % en France de province en 2015. Dans le second œuvre, il s'élève même

3 Les activités de maçonnerie surreprésentées au sein de l'arc méditerranéen

Poids des établissements de maçonnerie dans le gros-œuvre par zone d'emploi en 2015

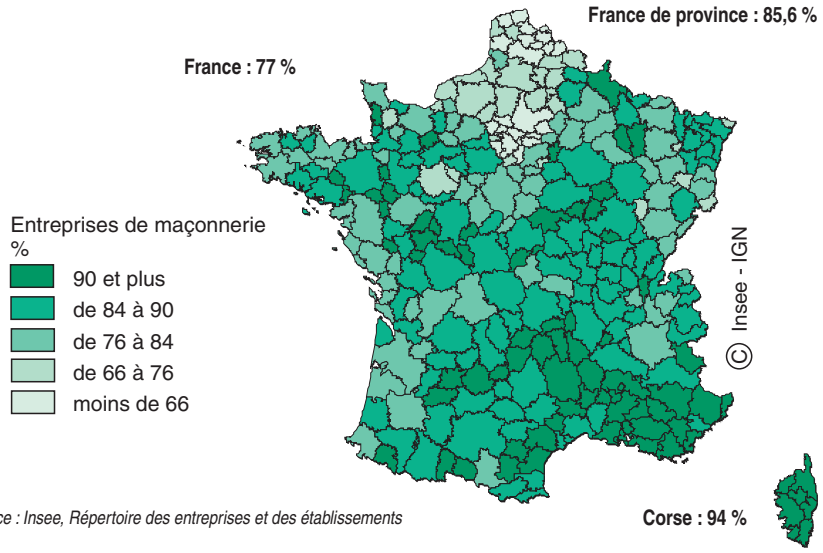

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

4 Le gros œuvre premier employeur de la construction corse

Répartition des établissements et des effectifs salariés du BTP par sous-secteur d'activité en 2015

	Etablissements			Emplois		
	Corse		France de province	Corse		France de province
	nombre	%	%	nombre	%	%
Gros œuvre	2 191	35,4	20,5	4 838	45,5	18,3
dont : maçonnerie générale	2 067	33,4	17,6	4 378	41,2	14,8
Second œuvre	3 360	54,3	69,3	3 470	32,6	55,4
Travaux publics	640	10,3	10,2	2 329	21,9	26,3
Total BTP	**6 191**	100,0	100,0	**10 637**	100,0	100,0
Poids du secteur dans l'économie	///	**16,6**	**12,8**	///	**16,9**	**9,6**

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

5 Les salariés du BTP beaucoup plus fréquents en Corse qu'ailleurs

Part des effectifs salariés du BTP dans l'emploi salarié total par département en 2015

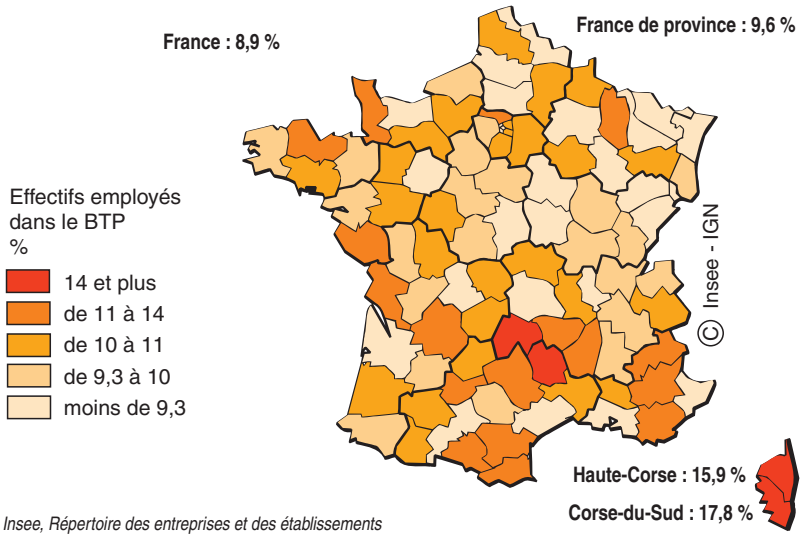

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

6 Dans le second œuvre, huit établissements sur dix n'ont pas de salarié

Répartition des établissements employeurs et non employeurs du BTP par sous-secteur en Corse en 2015

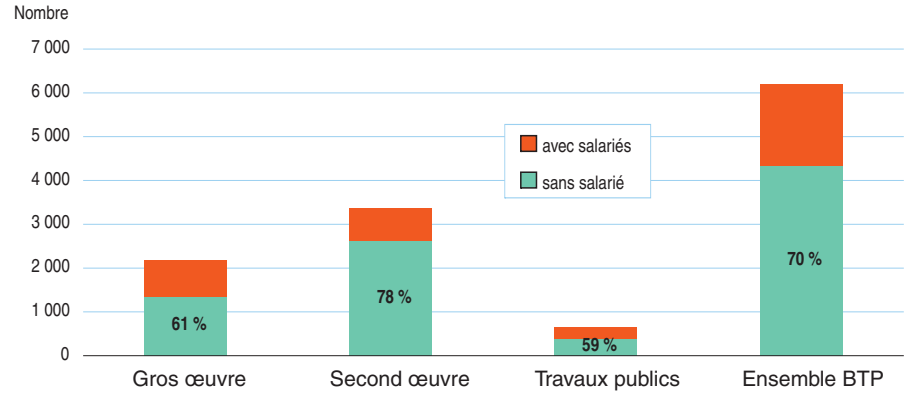

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

à une entreprise créée sur deux, en raison du large choix pour ce statut des créateurs d'entreprises d'installations électriques, eau et gaz, de travaux de peintures et de finitions. En 2013, 1 600 auto-entrepreneurs économiquement actifs du BTP sont implantés dans la région, soit 30 % des établissements, alors qu'ils ne sont que 18% dans l'ensemble de l'économie insulaire et 19 % au niveau de la construction en France entière. Ces auto-entrepreneurs viennent alimenter les effectifs non-salariés du secteur.

Les non-salariés, de l'ordre de 4 000 personnes en 2013, représentent plus du quart de l'emploi total de la construction en Corse. Ils sont plus nombreux que dans les autres secteurs de l'économie régionale ainsi que dans le BTP en moyenne de province.

Les grands établissements regroupent la majorité de l'emploi

Le secteur compte un nombre assez faible de grands établissements. Sur l'île, ses établissements de 10 salariés ou plus ne représentent que 15 % des établissements employeurs. Cependant, ils concentrent 52 % des salariés. En province, cette concentration est encore plus marquée : ils pèsent pour 16 % dans le secteur et regroupent 64 % des salariés.

En particulier, dans les travaux publics, en Corse comme en province, leur poids est sensiblement plus important que dans les autres sous-secteurs du BTP, que ce soit en nombre d'établissements (respectivement 24 % et 32 %) ou en emplois (69 % et 85 %). La majorité des établissements employeurs sont donc des établissements de plus petite taille. Parmi eux, 40 % ont 1 à 2 salariés (45 % en province) mais ils ne regroupent que 10 % de l'emploi *(figure 7)*.

La quasi-totalité des salariés dans des entreprises régionales

Le secteur de la construction se caractérise enfin par une très forte concentration de l'emploi salarié dans les entreprises mono ou quasi mono régionales. En Corse, ces dernières rassemblent 98 % des effectifs, une part encore plus élevée que pour l'ensemble des secteurs (89 %). Au niveau national, ce type d'entreprise regroupe 84 % des salariés de la construction contre 69 % tous secteurs confondus. Cette part est particulièrement élevée dans le gros œuvre (96 %) et le second œuvre (87 %). ■

7 Les petits établissements majoritaires mais concentrent peu d'emplois

Répartition des établissements et des effectifs salariés du BTP selon la taille des établissements en 2015

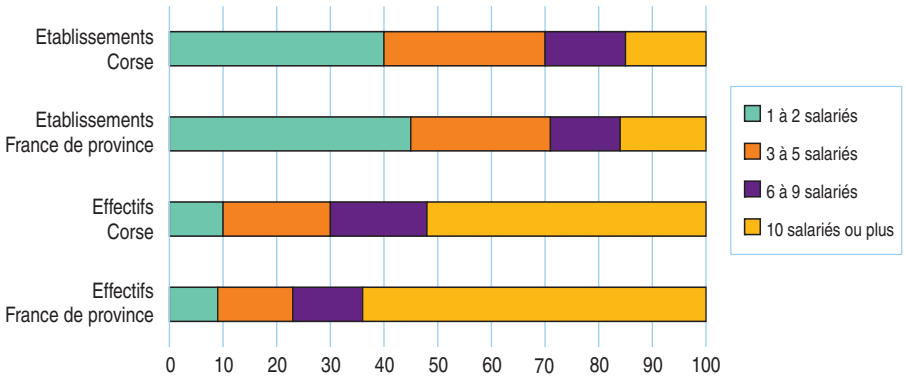

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Champ

L'étude porte sur le secteur de la construction hors promotion immobilière. Les comparaisons avec l'ensemble de l'économie concernent le secteur marchand non agricole (voir nomenclature page 32).

Sources

Répertoire des entreprises et des établissements (REE) : ses données sont issues du système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire Sirene) dont la gestion a été confiée à l'Insee. Il s'agit des entreprises et des établissements du champ des activités marchandes non agricoles. Les bases de stocks issues du Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE/Sirene) regroupent les entreprises et les établissements actifs en France métropolitaine et dans les DOM au 1er janvier de l'année considérée. Dans ces fichiers stocks au 01/01/n, les effectifs salariés sont au 31/12/n-1, ils sont néanmoins considérés au 01/01/n pour une meilleure compréhension de l'étude. Les fichiers annuels de créations d'entreprises et d'établissements sont constitués à partir du REE. Ils couvrent la France métropolitaine et les DOM. Les créations d'entreprises et d'établissements durant l'année considérée incluent les auto-entrepreneurs (requalifiés micro-entrepreneurs) depuis 2009.

La base Non-salariés de l'Insee fournit des données sur les non-salariés, hors aides familiaux. Elle est issue de deux sources administratives gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) caisse nationale des Urssaf, qui calcule les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés non agricoles et la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), qui collecte les cotisations sociales et la CSG-CRDS pour les non-salariés agricoles.

La base Non-salariés permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés depuis 2006. Appariée aux Déclarations annuelles de données sociales (DADS), elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariées et non salariées.

Définitions : voir page 33